



DES AFFECTATIONS À REVOIR !

FO Justice CD TOUL félicite les surveillants, le gradé de journée et les membres de l'encadrement mobilisés lors de l'incident survenu ce 22 octobre 2026 à Toul. Leur réactivité, leur sang-froid et leur professionnalisme méritent d'être salués.

Récemment affecté dans notre établissement à la suite d'une mesure d'ordre et de sécurité, un détenu a violemment frappé sa porte, mécontent du délai de remise de son tabac. Les coups ont dégradé le béton au niveau du scellement de la serrure et perturbé le fonctionnement de la détention.

Un placement en prévention au quartier disciplinaire a été décidé. Une nouvelle urgence a ensuite nécessité des mesures de protection et une prise en charge sanitaire.

Des affectations qui doivent être réexaminées !!

Nous dénonçons les affectations qui ne tiennent pas suffisamment compte des capacités réelles de notre établissement et des besoins de prise en charge.

Déplacer une difficulté d'un établissement à l'autre ne suffit pas à la résoudre.

Face à la répétition de telles crises, nous demandons des décisions qui prennent en compte les exigences de sécurité, les besoins de soins, notamment psychiatriques, et les moyens effectivement disponibles à Toul.

FO Justice CD TOUL exige :

- Le réexamen de cette affectation, au regard des capacités de l'établissement et des besoins de prise en charge médicale du détenu.
- Des effectifs et des moyens d'intervention adaptés aux situations rencontrées.
- Un retour d'expérience et un accompagnement des personnels mobilisés.

FÉLICITATIONS AUX ÉQUIPES ! L'ADMINISTRATION DOIT APPORTER DES RÉPONSES CONCRÈTES !

SLP FO Justice Toul

Le : 23/10/2026

